

## DÉPARTEMENT DU CHER – COMMUNE DE NANÇAY

### COMPTE-RENDU DE LA RÉUNION DU CONSEIL MUNICIPAL DU 02 FÉVRIER 2018

Réuni le vendredi deux février deux mil dix-huit à dix-neuf heures, salle de la Mairie de Nançay, sous la présidence de Monsieur Jacques PRÉVOST, Maire, le Conseil Municipal a délibéré sur les questions suivantes :

*Étaient présents :* Mesdames LEFRANÇOIS, MARY, THIZEAU, VERMOND.  
Messieurs BAILLY, BICHEREAU, BONNOT, IMBAULT, THOREAU.

*Étaient excusés :* Messieurs FONTENY et URBAIN.

*Étaient absentes :* Mesdames BOUGIS et GALLOIS.

#### **ADHÉSION AU SERVICE DE MÉDECINE PRÉVENTIVE**

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, autorise le Maire à signer la nouvelle convention d'adhésion au service de médecine préventive du Centre de Gestion du Cher pour l'année 2018.

#### **MISE EN CONFORMITÉ DES STATUTS DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES**

Le Maire expose au conseil que la Communauté de Communes des Villages de la Forêt (établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre) se voit attribuer dans le cadre de la loi NOTRE en compétence obligatoire la gestion des milieux aquatiques et la prévention des inondations (GEMAPI : alinéas 1, 2, 5 et 8 prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement) à compter du 1<sup>er</sup> janvier 2018.

Pour faciliter l'exercice de la gestion des milieux aquatiques sur le bassin versant de l'Yèvre au sein du SIVY, le conseil communautaire a décidé que la Communauté de Communes prenne en complément deux compétences facultatives à savoir les alinéas 11 et 12 prévues à l'article L.211-7 du code de l'environnement :

11 la mise en place et l'exploitation de dispositifs de surveillance de la ressource en eau et des milieux aquatiques,

12 l'animation et la concertation dans le domaine de la gestion et de la protection de la ressource en eau et des milieux aquatiques dans un sous-bassin ou un groupement de sous-bassins ou dans un système aquifère, correspondant à une unité hydrographique.

Le conseil municipal approuve cette décision et accepte la modification des statuts de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.

#### **REGROUPEMENT PÉDAGOGIQUE INTERCOMMUNAL**

Le Maire informe le conseil que le projet de regroupement pédagogique intercommunal avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon avance bien pour une mise en œuvre lors de la prochaine rentrée scolaire 2018. Une réunion d'informations et d'échanges a eu lieu avec l'Inspecteur d'Académie du Cher pour les formalités.

#### **STATION D'ÉPURATION**

Le Maire indique au conseil que :

- l'Agence de l'Eau Loire Bretagne a décidé de nous octroyer 1 100 000.00 € pour les travaux,
- nous sommes en attente des arrêtés de subventions du Conseil Départemental et du réajustement de la DETR,
- l'ouverture des plis de l'appel d'offres aura lieu le lundi 05 mars 2018 à 14 heures.

D'autre part, le conseil municipal donne pouvoir au Maire de signer toutes les pièces de ce dossier de construction de la station d'épuration.

#### **VENTE DU BATIMENT DE L'ANCIENNE POSTE**

Le conseil municipal décide de vendre le bâtiment de l'ancienne poste au prix de 89 000.00 €.

#### **CAMPING**

Après réflexion, le conseil décide de fermer le camping municipal compte tenu de la chute de fréquentation sur les trois dernières années.

.../...

.../...

## **EXAMEN DE DEVIS**

a) fleurissement :

Le devis des Floriades de l'Arnon d'un montant de 1 667.01 T.T.C. est accepté.

b) extincteurs :

L'entreprise MOREAU INDUSTRIE a présenté un devis pour le remplacement de 6 extincteurs ; il sera revu suite à la récupération des extincteurs du camping.

D'autre part, après étude des propositions de contrat d'entretien annuel, le contrat avec MOREAU INDUSTRIE est renouvelé.

c) Balayeuse :

Le devis pour un passage de la balayeuse s'élève à 350.01 € H.T. . Le conseil donne son accord.

Les dates prévues du passage de la balayeuse pour cette année sont : les jeudis 29 mars, 12 juillet, 04 octobre et 29 novembre.

## **COTISATIONS**

Le conseil municipal décide de cotiser pour 2018 :

- à l'Association Régionale pour le Fleurissement Centre pour un montant de 30.00 €,
- au Conseil National des Villes et Villages Fleuris pour un montant de 90.00 €.

## **AQUITECH**

Monsieur HUTH, créateur de l'œuvre « Aquitech » dans le cadre de la biennale « Sculpt' en Sologne », en fait don à la Commune.

Le conseil remercie chaleureusement Monsieur HUTH et décide de l'installer dans le parc Abbé René BODINEAU.

## **RÉVISION DES TARIFS**

Seuls les tarifs suivants sont augmentés :

Le gîte : la fourniture des draps est désormais payante : 15 € la paire,

Cantine : à la prochaine rentrée scolaire, le prix du repas sera de :

- 3.60 € pour les enfants,
- 6.00 € pour les adultes,
- 8.00 € pour les extérieurs.

Garderie : tous les tarifs seront augmentés de 0.05 € à la prochaine rentrée scolaire.

Club-house : lors de la location de cette salle, il sera possible d'occuper la pièce annexe pour 10 € supplémentaires.

## **CLUB CYCLISTE VIERZONNAIS**

Après discussion, le conseil décide de verser une subvention d'un montant de 300.00 € au Club Cycliste Vierzonnais.

## **QUESTIONS DIVERSES**

- ❖ Madame LEFRANÇOIS, adjointe, informe le conseil qu'un centre de loisirs commun avec la Commune de Neuvy-sur-Barangeon est à l'étude.
- ❖ Un comité de pilotage va être créé dans le cadre d'un projet enfance jeunesse au sein de la Communauté de Communes des Villages de la Forêt.
- ❖ Suite à la divagation d'animaux de toutes espèces et récupérés par la Commune, il est décidé de recouvrer la somme de 100.00 € auprès du propriétaire.
- ❖ Il est signalé à nouveau que le rond-point desservant Covi et la zone artisanale de Champ d'Hyver est dangereux.

Le Maire,